

Organisme intermédiaire pivot des PLIE de Seine-Saint-Denis (OIPSSD)
PLIE du Blanc-Mesnil

Appel à projets pour la programmation de 2015

Dans le cadre du nouveau Programme d'Orientation National 2014-2020, le PLIE du Blanc-Mesnil a adhéré à l'Organisme Intermédiaire des PLIE de Seine-Saint-Denis dans lequel il mutualise sa gestion du FSE avec les autres PLIE du Département depuis le 1° janvier 2015.

Le PLIE conserve néanmoins ses objectifs spécifiques figurant dans un protocole d'accord signé avec l'Etat, la Région, le Département et la Ville, ainsi que son plan d'action stratégique sur le territoire du Blanc-Mesnil.

Dans ce cadre, le comité de pilotage du PLIE a défini, pour la programmation de 2015, un cahier des charges et des critères de sélection permettant de lancer le présent appel à projets.

Le cahier des charges :

1. **Accompagnement très renforcé des participants / pilotage des parcours :**

L'accompagnement des participants du PLIE reposera sur 4 postes de conseillers-référents PLIE : 2 pour les jeunes sans qualification, 1 pour les allocataires du RSA, 1 pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Chaque conseiller référent PLIE accompagnera 60 à 80 personnes en file active.

Les objectifs quantitatifs pour l'année 2015 (nombre de personnes accompagnées par catégorie de publics) seront précisés conformément au protocole du PLIE en cours de validation pour la période 2015-2019, et sous réserve des objectifs ciblés qui seront définis par la DGEFP pour la programmation 2014-2020 et déclinés ensuite sur les territoires.

En tout état de cause un conseiller-référent PLIE ne doit pas, en principe, accompagner plus de 80 personnes en file active.

Le nouveau programme d'orientation national pour le FSE ne définit plus d'objectif de sorties positives. Les résultats de l'action constituent des indicateurs d'évaluation. Cependant les sorties du PLIE se feront sur la même base que dans la programmation précédente : CDI, CDD de plus de 6 mois ou intérim régulier (avec maintien à l'emploi pendant 6 mois) ou formation qualifiante validée.

Ces modalités de sorties du programme pourront être revues par la suite, en fonction des travaux en cours au sein du réseau Alliance Villes Emploi, visant la réactualisation du guide « PLIE, Mode d'emploi ».

Les objectifs qualitatifs : l'accompagnement personnalisé et très renforcé des participants ainsi que la participation à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des actions du PLIE. Les conseillers référents PLIE auront les missions suivantes :

- accueil des personnes susceptibles d'être orientées vers le PLIE (au sein de leur structure d'appartenance) : présentation au comité opérationnel en justifiant de la plus-value de l'entrée dans le PLIE
- intégration des bénéficiaires retenus et formalisation de l'engagement dans le PLIE ;
- élaboration avec eux d'un parcours d'insertion professionnelle ;
- suivi du bénéficiaire durant ce parcours ;
- accompagnement dans l'emploi à l'issue du parcours (durant les 6 premiers mois) ;
- saisie sur ABC de toutes les informations relatives aux parcours des participants ;
- participation à la conception, au montage et au suivi des actions inscrites dans la programmation du PLIE ;
- constitution d'un réseau local de partenaires et de personnes-ressources

Les bénéficiaires devront être particulièrement vigilants à :

- l'accompagnement dans l'emploi, de façon à consolider les parcours individuels tout en capitalisant des relations avec les employeurs ;
- l'attention aux populations des quartiers en politique de la Ville,
- l'attention aux handicapés
- le renseignement du questionnaire individuel obligatoire à l'entrée de toute personne dans un programme financé par le FSE
- la saisie régulière sur ABC de toutes les informations relatives au parcours des participants, de façon à rendre lisible l'action du PLIE et à pouvoir justifier, en cas de contrôle, de l'accompagnement très renforcé qui justifie le financement du FSE ; de façon aussi à pouvoir transférer au fil de l'eau sur le logiciel « Ma démarche FSE » toutes les informations obligatoires
- la communication au sein des structures, de telle sorte que la démarche du PLIE ne soit pas seulement l'affaire des « conseillers-référents PLIE »

2. **Mobilisation, pré-qualification et formation :**

Des actions pourront être inscrites dans la programmation du PLIE, sans apport de FSE, afin de mobiliser les contreparties correspondantes, notamment dans le cadre du nouveau dispositif régional « Actions pour l'emploi des publics les plus fragiles » et dans le cadre des actions de formation territorialisées initiées par le Conseil Général.

D'autre part une enveloppe souple, financée exclusivement par le FSE, sera constituée pour pouvoir octroyer aux participants du PLIE, en cours d'année, une aide individuelle ou collective à la formation, en complément des dispositifs de droit commun. Elle sera gérée par l'équipe d'animation du PLIE.

Enfin **des projets spécifiques** pourront être montés en cours d'année pour répondre aux besoins des participants, sous réserve des crédits FSE disponibles : **ils feront l'objet d'appels à projets complémentaires ultérieurs.**

3. **Insertion par l'activité économique :**

Le PLIE s'efforcera de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique de la commune qui peuvent offrir aux participants du PLIE une étape de parcours leur facilitant l'accès à l'emploi.

A ces 3 axes s'ajoute l'animation du PLIE portée par l'Association Blanc-Mesnil Développement, support juridique du PLIE: animation du partenariat territorial (acteurs de l'insertion, de la formation et du développement économique), relations avec les institutions, ingénierie d'actions, ingénierie de parcours, animation des instances de l'association qui porte le PLIE.

Les critères de sélection des bénéficiaires du FSE

- **Opérations d'accompagnement :**

- installation sur la commune du Blanc-Mesnil (proximité de la population et connaissance du territoire)
- expérience dans l'accompagnement socio-professionnel des publics en difficultés
- connaissance du public concerné par chacune des opérations et des dispositifs correspondants (jeunes, allocataires du RSA, DELD et handicapés)

- **Opérations d'insertion par l'activité économique :**

- installation sur la commune du Blanc-Mesnil
- existence conjointe d'un encadrement technique et d'un accompagnement social auprès des salariés en insertion

La procédure :

Les réponses sont à effectuer en ligne, sur le logiciel « Ma démarche FSE » avant le 15 mai 2015.

Vous trouverez ci-après les modalités pratiques d'accès au logiciel « Ma démarche FSE », en cas de difficultés vous pouvez contacter Judith KOKABI-LANGLOIS, gestionnaire de l'OIPSSD pour le territoire du Blanc-Mesnil, au 01 55 81 10 13 (plie.langlois@wanadoo.fr).

Modalités pratiques :

Vous trouverez le calendrier de l'appel à projets ci-dessous :

Date de début de remise des projets : lundi 23 mars 2015
Date de clôture de l'appel à projets ***(fin de la possibilité de saisie des informations sur le site)*** **: vendredi 15 mai 2015**

La date butoir est donc impérative et gérée informatiquement : aucun projet ne pourra être accepté au-delà de cette date limite.

Nous vous rappelons que la gestion de la programmation 2014-2020 est assurée par l'OIPSSD, Organisme Intermédiaire des PLIE de la Seine Saint Denis depuis le 1er janvier 2015. En tout état de cause, **le PLIE du Blanc-Mesnil et son équipe restent vos interlocuteurs directs** pour cette nouvelle programmation.

Pour présenter un projet, le bénéficiaire doit établir et saisir sa demande de subvention sur le site « Ma démarche FSE » (https://ma-demarche-fse.fr/). L'ensemble des documents est dématérialisé.

Afin d'avoir accès à la saisie du dossier de demande de subvention sur ce site, il vous faudra commencer par vous **créer un compte** au nom de votre organisme (voir la procédure en page 6 du manuel du porteur de projet) en conservant votre identifiant et votre mot de passe.

Une fois ce compte créé, les étapes sont les suivantes :

- Compléter les informations concernant votre organisme (raison sociale, sigle, contacts, etc.), créer des utilisateurs rattachés à votre organisme (si nécessaire), fournir les documents en pièces jointes.
- Cliquer sur « Programmation 2014/2020 » pour déposer votre demande de subvention en choisissant « **Programmation Opérationnel National** », puis « **011-Ile de France** » et enfin dans la page « **initialisation de la demande de subvention** », sélectionnez la référence de notre appel à projet « **Organisme Intermédiaire des PLIE de la Seine Saint Denis – Appel à projet 2015 Blanc-Mesnil »**

Il vous sera ensuite demandé de saisir votre demande de subvention proprement dite, en indiquant les personnes en charge du projet, la description de l'opération, le public concerné et votre plan de financement prévisionnel.

Le document **« Manuel du porteur de projet »**, annexé à ce mail, détaille pas à pas la marche à suivre. Il est également téléchargeable sur le site Ma Démarche FSE en cliquant sur le **« ? »**, pavé « gestion des dossiers de demande de subvention »

L'équipe du PLIE du Blanc-Mesnil reste à votre disposition, et peut à votre demande vous accompagner dans la mise en place de cette nouvelle procédure.

N'hésitez pas à joindre Judith KOKABI, responsable de gestion au 01.55.81.10.13 ou Murielle LUCE, assistante de direction au 01.55.81.19.93.

